

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

22 septembre 2022

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2022

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 35

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 13

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2022_09_127**

Objet :

Approbation du procès-verbal du
Conseil Communautaire du 30
juin 2022 et désignation d'un
secrétaire de séance

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 29 septembre 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : M. Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M.
Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** :
M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme
Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : Mme Lydia
LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvange** : M.
Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-
la-Ville** : M. Eric PERTUS **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** :
M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M.
Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara
PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe
SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** :
M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin
Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Nathalie
HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François
GRESET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON **La
Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-le-Château** :
M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Nicolas JOLY **Rouffange** :
Mme Aurore PLANCON **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Taxenne** :
M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M.
Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA
BRETENIERE), M. Hubert BACOT (FRAISANS)

Mandataires : M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), Mme
Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), M. Gérome FASSETNET
(LOUVATANGE), M. Dominique JOLY (FRAISANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Sébastien HENGY
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 30 juin 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Brans : M. Michael PERES
- Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Mutigny : M. Eric DRUOT
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Ougney : M. Cédric IVANES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 30 juin 2022 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 21h31.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Sébastien HENGY comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2022.

Voté à l'unanimité

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Michel BENESEANO
Affiché le :	Séance du Jeudi 14 avril 2022	

Personnes excusées/absentes :

- Fralsans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER
- Montepialin : M. Luc BEJEAN
- Mutigney : M. Eric DRUOT
- Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
- Orchamps : Mme Lucette NAEGALLEN
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Rans : M. Jean-Louis MORLIER
- Saligney : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le Jeudi 14 avril 2022 à 19h00 aux Forges à Fralsans sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 21h18.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Michel BENESEANO comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

Voité à l'unanimité

1

2

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. RESSOURCES HUMAINES**a. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

b. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire : suite à la promotion interne 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

c. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

13

3

- supprime le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Voté à l'unanimité

e. Validation du tableau des effectifs

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Sébastien HENGY, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-Président, présente le tableau des effectifs à l'assemblée. Le Président explique l'augmentation de 3,4 ETP qui est dû au recrutement du chargé de mission développement économique et tourisme et au service enfance jeunesse.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS), s'interroge sur les 3 postes administratifs en cours de recrutement ? Le Président explique que ce n'est pas des créations de postes, mais juste des remplacements de personnes qui ont quitté la Communauté de Communes Jura Nord et pour le poste de responsable assainissement, celui-ci a été créé l'année dernière mais il est très compliqué de recruter.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si avec autant de personnes au sein de la collectivité, il n'est pas nécessaire d'avoir un DGS ? Le Président répond que oui la question se pose.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) explique que les élus ne peuvent pas tout faire et un DGS permettrait de savoir comment « tourne la maison ». Le Président répond que la question se pose, en effet cela pourrait permettre aussi aux responsables, de pouvoir se reposer sur le DGS.

Madame Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) s'interroge sur le poste de secrétaire polyvalente ? Le Président répond que la question sera abordée au prochain Conseil car il y a des communes qui en ont besoin et d'autre non, donc il faudrait discuter avec toutes les communes afin de connaître les besoins de chacune.

A l'unanimité (1 abstention), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

18

4

- APPROUVE le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vote à l'unanimité

3. FINANCES

a. Compte de gestion 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

10000
DCC Jura N



10000 - CC JURA NORD

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION 0 - PROGES BUDGETAIRES	SECTION 0 - FONCTIONNEMENT	TOTAL DES REVENUS
REVENUS			
Produits budgétaires totaux (0)	5 740 000,00	7 360 000,00	13 100 000,00
Titres de recettes des CC	5 825 000,00	7 457 000,00	13 282 000,00
Subventions de l'Etat (0)	20 000,00	80 000,00	100 000,00
Autres subventions (0 + 1 + 2)	5 695 000,00	7 377 000,00	13 072 000,00
EXPENSES			
Engagements budgétaires totaux (0)	5 740 000,00	7 360 000,00	13 100 000,00
Montants des CC	5 725 000,00	7 345 000,00	13 070 000,00
Engagements de l'Etat (0)	150 000,00	115 000,00	265 000,00
Engagements des CC (0 + 1 + 2)	5 595 000,00	7 230 000,00	12 825 000,00
BALANCE DE L'EXERCICE			
et des Recettes	1 845 000,00	623 000,00	2 468 000,00
et des Dépenses			

10000
DCC Jura N



10000 - CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNELS

	BUDGET A LA CHARGE DE L'EXERCICE 2021	SAISON D'ÉTÉ 2021	BUDGET A LA CHARGE DE L'EXERCICE 2021	BUDGET A LA CHARGE DE L'EXERCICE 2021	BUDGET A LA CHARGE DE L'EXERCICE 2021
1 - Budget principal					
Revenus	5 740 000,00	7 360 000,00	13 100 000,00		
Expenses	5 740 000,00	7 360 000,00	13 100 000,00		
TOTAL 1	0,00	0,00	0,00		
2 - Budget des services non personnels					
Revenus	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
Expenses	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
TOTAL 2	0,00	0,00	0,00		
3 - Budget des services personnels					
Revenus	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
Expenses	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00		
TOTAL 4	0,00	0,00	0,00		

RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008		PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT L'EXERCICE 2008		RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008	TRANSFERT DE L'INTEGRATION DE REVENUS PAR INFORMATION (POUR LE BUDGETAIRE)	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008
Fonctionnement	1 248,26	1 206,26	-42,00			
Donc Total	42,50	1 206,26	1 163,76			
4000-CC Jura Nord ALIÉNOI 2008						
Investissement	670 886,41		668 738,29		1 408 724,80	
Fonctionnement	318 438,00		318 542,83		422 863,83	
Donc Total	989 324,41		987 281,12		1 831 588,63	
4000-CC JURA 2008-2009						
Investissement	151 678,71		151 749,00		151 429,29	
Fonctionnement	159 678,73		159 346,00		159 432,73	
Donc Total	311 357,44		311 095,00		310 862,02	
TOTAL 2008	2 569 961,11		2 569 176,11		2 569 961,11	
TOTAL 1999-2008	2 569 961,11		2 569 176,11		2 569 961,11	

b. Compte de gestion 2021 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[illegible]

Helios

4000 - CC JURA NORD-OM

S-m
Bureau 100

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	RÉS. ANNEXE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRAIITEMENT DE L'INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Revenances					
Produits communaux					
TOTAL I					
II - Budget des services					
services individualisés					
TOTAL II					
III - Budget des services					
services individualisés					
TOTAL III					
CC JURA NORD-OM					
Revenances					
Produits communaux	119 438,76		29 704,62		179 438,76
Soit Total	119 438,76		29 704,62		179 438,76
TOTAL III	119 438,76		29 704,62		179 438,76
TOTAL I + II + III	119 438,76		29 704,62		179 438,76

Voté à l'unanimité

d. Compte de gestion 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Helios

4000 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

S-m
Bureau 100

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

DESCRIPTIF	SECTION DÉPENSES COURANTES	SECTION DÉPENSES D'ORDRE	TOTAL DES RÉSULTATS
Produits budgétaires (1)	1 007 011,83	104 000,00	1 111 011,83
Travaux de maintenance (10)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
Subventions de l'Etat (11)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
Autres (12 + 13 + 14)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
RÉSULTAT	1 007 011,83	104 000,00	1 111 011,83
Subventions budgétaires (10)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
Subventions de l'Etat (11)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
Autres (12 + 13 + 14)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 007 011,83	104 000,00	1 111 011,83
à la clôture	1 007 011,83	104 000,00	1 111 011,83
à la clôture	1 007 011,83	104 000,00	1 111 011,83

19

20

Helios
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

4999 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (N-1)	PART AFFECTÉE À L'ÉQUIPEMENT (N-1)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE N-1	TRANSFERT DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ÉQUILIBRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE N-1
I - Budget principal					
Revenus					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services					
Service administratif					
CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Revenus	123 832,36		-123 832,36		-123 832,36
Fonctionnement	96,42		81 496,81		81 593,23
Investissement	135 165,42		-135 165,42		-135 165,42
TOTAL II	259 094,20		-153 499,97		-153 499,97
III - Budget des services					
Service administratif					
et communales					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	259 094,20		-153 499,97		-153 499,97

Voté à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Helios
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1499 - CC JURA-PANORAMA PHOTOVOLTAÏQUES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION DES FONCTIONNEMENTS	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Produits budgétaires (a)	60 000,00	12 541,34	72 541,34
Titres de recettes (b)	1 000,00	50,00	1 050,00
Subventions de tiers (c)		42,34	42,34
Recettes autres (d = a + b + c)	1 000,00	92,34	1 092,34
DEPENSES			
Dotations budgétaires (a)	60 000,00	8 100,00	68 100,00
Dotations (b)		22,36	22,36
Dotations de tiers (c)		10,00	10,00
Dotations autres (d = a + b + c)		32,36	32,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(1 - 2) (a) (b) (c) (d)	1 000,00	-42,36	957,64

19

9

03901
DCC 2022DCC 2022
DCC 2022

03901 - CC JURA NORD-ZAC LES FERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (N-1)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (CERFEEC M1)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (N)	TRANSFERTS DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (N)
I - Budget principal					
Revenus					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services					
Revenus					
CC JURA NORD-ZAC LES FERRIERES					
Investissement	113 021,00		-270 101,50		-157 080,50
Fonctionnement	0,00		87 000,00		87 000,00
TOTAL II	113 021,00		-183 101,50		-69 080,50
TOTAL III	113 021,00		-183 101,50		-69 080,50
III - Budget des services					
Revenus					
TOTAL III					
TOTAL III + II + I	113 021,00		-183 101,50		-69 080,50

Voté à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03901
DCC 2022DCC 2022
DCC 202203901 - CC JURA NORD-ZAC LES FERRIERES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Produits budgétaires (a)	44 000,00	11 000,00	55 000,00
Taxes de répartition (b)	1 000,00	0,00	1 000,00
Subventions de l'État (c)	0,00	0,00	0,00
Revenus (d) = (a) + (b) + (c)	45 000,00	11 000,00	56 000,00
CHARGES			
Amortissements budgétaires (e)	100 000,00	0,00	100 000,00
Charges de fonctionnement (f)	0,00	0,00	0,00
Charges de capital (g)	0,00	0,00	0,00
Charges (h) = (e) + (f) + (g)	100 000,00	0,00	100 000,00
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE			
(h) - (d) (a) = (b)	55 000,00	0,00	55 000,00
(h) - (d) (a) = (b)	55 000,00	0,00	55 000,00

10

10

Helios

1180 - COMMUNAUTES PHOTOVOLTAIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	PAIEMENTS À L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRAVAIL DE L'EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Revenus					
Produits					
TOTAL I					
II - Budget des services					
Revenus					
Produits					
TOTAL II					
III - Budget des services					
Revenus					
Produits					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					
CCPV PHOTOVOLTAIQUES					
Revenus					
Produits					
TOTAL					
TOTAL I + II + III					

Vote à l'unanimité

f. Compte administratif 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

BUDGET PRINCIPAL

		SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		RECETTES	
		2021	2022	2021	2022
FONCTIONNEMENT	111 - Charges à caractère général	1 201 097,21 €	1 201 097,21 €	111 - Recettes de fonctionnement	1 201 097,21 €
	112 - Charges de personnel	4 122 597,74 €	4 122 597,74 €	112 - Recettes de fonctionnement	4 122 597,74 €
	113 - Atténuation des produits	2 415 000,00 €	2 415 000,00 €	113 - Recettes de fonctionnement	2 415 000,00 €
	114 - Charges de personnel	407 706,70 €	407 706,70 €	114 - Recettes de fonctionnement	407 706,70 €
	115 - Charges de personnel	71 000,00 €	71 000,00 €	115 - Recettes de fonctionnement	71 000,00 €
	116 - Charges de personnel	27 344,40 €	27 344,40 €	116 - Recettes de fonctionnement	27 344,40 €
	117 - Charges de personnel	1 477 021,34 €	1 477 021,34 €	117 - Recettes de fonctionnement	1 477 021,34 €
	118 - Charges de personnel	1 477 021,34 €	1 477 021,34 €	118 - Recettes de fonctionnement	1 477 021,34 €
	119 - Charges de personnel	1 477 021,34 €	1 477 021,34 €	119 - Recettes de fonctionnement	1 477 021,34 €
	120 - Charges de personnel	1 477 021,34 €	1 477 021,34 €	120 - Recettes de fonctionnement	1 477 021,34 €
TOTAL		11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	TOTAL	11 000 000,00 €

RÉSULTAT FINANCIER 2021
RÉSULTAT FINANCIER 2022
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL 2021

400 000,00 €
400 000,00 €
800 000,00 €

10

11

SECTION D'ESTIMATION - CHARGES ET OPERATIONS					
DEPENSES			RECETTES		
Designation	Mois de 2022	Mois de 2023	Designation	Mois de 2022	Mois de 2023
10 - Charges de fonctionnement	2 141 000		10 - Recettes de fonctionnement	1 100 000	1 100 000
11 - Charges de personnel	240 000		11 - Recettes de personnel		
12 - Charges de matériel	100 000		12 - Recettes de matériel		
13 - Charges de transports	200 000		13 - Recettes de transports		
14 - Charges de communications	100 000		14 - Recettes de communications		
15 - Charges de déplacements	100 000		15 - Recettes de déplacements		
16 - Charges de formation	100 000		16 - Recettes de formation		
17 - Charges de maintenance	100 000		17 - Recettes de maintenance		
18 - Charges de sécurité	100 000		18 - Recettes de sécurité		
19 - Charges de santé	100 000		19 - Recettes de santé		
20 - Charges de culture	100 000		20 - Recettes de culture		
21 - Charges de sport	100 000		21 - Recettes de sport		
22 - Charges de jeunesse	100 000		22 - Recettes de jeunesse		
23 - Charges de handicap	100 000		23 - Recettes de handicap		
24 - Charges de logement	100 000		24 - Recettes de logement		
25 - Charges de social	100 000		25 - Recettes de social		
26 - Charges de justice	100 000		26 - Recettes de justice		
27 - Charges de justice	100 000		27 - Recettes de justice		
28 - Charges de justice	100 000		28 - Recettes de justice		
29 - Charges de justice	100 000		29 - Recettes de justice		
30 - Charges de justice	100 000		30 - Recettes de justice		
31 - Charges de justice	100 000		31 - Recettes de justice		
32 - Charges de justice	100 000		32 - Recettes de justice		
33 - Charges de justice	100 000		33 - Recettes de justice		
34 - Charges de justice	100 000		34 - Recettes de justice		
35 - Charges de justice	100 000		35 - Recettes de justice		
36 - Charges de justice	100 000		36 - Recettes de justice		
37 - Charges de justice	100 000		37 - Recettes de justice		
38 - Charges de justice	100 000		38 - Recettes de justice		
39 - Charges de justice	100 000		39 - Recettes de justice		
40 - Charges de justice	100 000		40 - Recettes de justice		
41 - Charges de justice	100 000		41 - Recettes de justice		
42 - Charges de justice	100 000		42 - Recettes de justice		
43 - Charges de justice	100 000		43 - Recettes de justice		
44 - Charges de justice	100 000		44 - Recettes de justice		
45 - Charges de justice	100 000		45 - Recettes de justice		
46 - Charges de justice	100 000		46 - Recettes de justice		
47 - Charges de justice	100 000		47 - Recettes de justice		
48 - Charges de justice	100 000		48 - Recettes de justice		
49 - Charges de justice	100 000		49 - Recettes de justice		
50 - Charges de justice	100 000		50 - Recettes de justice		
51 - Charges de justice	100 000		51 - Recettes de justice		
52 - Charges de justice	100 000		52 - Recettes de justice		
53 - Charges de justice	100 000		53 - Recettes de justice		
54 - Charges de justice	100 000		54 - Recettes de justice		
55 - Charges de justice	100 000		55 - Recettes de justice		
56 - Charges de justice	100 000		56 - Recettes de justice		
57 - Charges de justice	100 000		57 - Recettes de justice		
58 - Charges de justice	100 000		58 - Recettes de justice		
59 - Charges de justice	100 000		59 - Recettes de justice		
60 - Charges de justice	100 000		60 - Recettes de justice		
61 - Charges de justice	100 000		61 - Recettes de justice		
62 - Charges de justice	100 000		62 - Recettes de justice		
63 - Charges de justice	100 000		63 - Recettes de justice		
64 - Charges de justice	100 000		64 - Recettes de justice		
65 - Charges de justice	100 000		65 - Recettes de justice		
66 - Charges de justice	100 000		66 - Recettes de justice		
67 - Charges de justice	100 000		67 - Recettes de justice		
68 - Charges de justice	100 000		68 - Recettes de justice		
69 - Charges de justice	100 000		69 - Recettes de justice		
70 - Charges de justice	100 000		70 - Recettes de justice		
71 - Charges de justice	100 000		71 - Recettes de justice		
72 - Charges de justice	100 000		72 - Recettes de justice		
73 - Charges de justice	100 000		73 - Recettes de justice		
74 - Charges de justice	100 000		74 - Recettes de justice		
75 - Charges de justice	100 000		75 - Recettes de justice		
76 - Charges de justice	100 000		76 - Recettes de justice		
77 - Charges de justice	100 000		77 - Recettes de justice		
78 - Charges de justice	100 000		78 - Recettes de justice		
79 - Charges de justice	100 000		79 - Recettes de justice		
80 - Charges de justice	100 000		80 - Recettes de justice		
81 - Charges de justice	100 000		81 - Recettes de justice		
82 - Charges de justice	100 000		82 - Recettes de justice		
83 - Charges de justice	100 000		83 - Recettes de justice		
84 - Charges de justice	100 000		84 - Recettes de justice		
85 - Charges de justice	100 000		85 - Recettes de justice		
86 - Charges de justice	100 000		86 - Recettes de justice		
87 - Charges de justice	100 000		87 - Recettes de justice		
88 - Charges de justice	100 000		88 - Recettes de justice		
89 - Charges de justice	100 000		89 - Recettes de justice		
90 - Charges de justice	100 000		90 - Recettes de justice		
91 - Charges de justice	100 000		91 - Recettes de justice		
92 - Charges de justice	100 000		92 - Recettes de justice		
93 - Charges de justice	100 000		93 - Recettes de justice		
94 - Charges de justice	100 000		94 - Recettes de justice		
95 - Charges de justice	100 000		95 - Recettes de justice		
96 - Charges de justice	100 000		96 - Recettes de justice		
97 - Charges de justice	100 000		97 - Recettes de justice		
98 - Charges de justice	100 000		98 - Recettes de justice		
99 - Charges de justice	100 000		99 - Recettes de justice		
100 - Charges de justice	100 000		100 - Recettes de justice		
TOTAL	2 141 000		TOTAL	1 100 000	1 100 000

Vote à l'unanimité

g. Compte administratif 2021 - BUDGET ANNEE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement », lequel résumer de la manière ci-après.

SECTION ASSAINISSEMENT

SECTION ASSAINISSEMENT - CHARGES ET OPERATIONS					
DEPENSES			RECETTES		
Designation	Mois de 2022	Mois de 2023	Designation	Mois de 2022	Mois de 2023
111 - Charges de fonctionnement	100 000		111 - Recettes de fonctionnement	100 000	
112 - Charges de personnel	100 000		112 - Recettes de personnel		
113 - Charges de matériel	100 000		113 - Recettes de matériel		
114 - Charges de transports	100 000		114 - Recettes de transports		
115 - Charges de communications	100 000		115 - Recettes de communications		
116 - Charges de déplacements	100 000		116 - Recettes de déplacements		
117 - Charges de formation	100 000		117 - Recettes de formation		
118 - Charges de maintenance	100 000		118 - Recettes de maintenance		
119 - Charges de sécurité	100 000		119 - Recettes de sécurité		
120 - Charges de santé	100 000		120 - Recettes de santé		
121 - Charges de culture	100 000		121 - Recettes de culture		
122 - Charges de sport	100 000		122 - Recettes de sport		
123 - Charges de jeunesse	100 000		123 - Recettes de jeunesse		
124 - Charges de handicap	100 000		124 - Recettes de handicap		
125 - Charges de logement	100 000		125 - Recettes de logement		
126 - Charges de social	100 000		126 - Recettes de social		
127 - Charges de justice	100 000		127 - Recettes de justice		
128 - Charges de justice	100 000		128 - Recettes de justice		
129 - Charges de justice	100 000		129 - Recettes de justice		
130 - Charges de justice	100 000		130 - Recettes de justice		
131 - Charges de justice	100 000		131 - Recettes de justice		
132 - Charges de justice	100 000		132 - Recettes de justice		
133 - Charges de justice	100 000		133 - Recettes de justice		
134 - Charges de justice	100 000		134 - Recettes de justice		
135 - Charges de justice	100 000		135 - Recettes de justice		
136 - Charges de justice	100 000		136 - Recettes de justice		
137 - Charges de justice	100 000		137 - Recettes de justice		
138 - Charges de justice	100 000		138 - Recettes de justice		
139 - Charges de justice	100 000		139 - Recettes de justice		
140 - Charges de justice	100 000		140 - Recettes de justice		
141 - Charges de justice	100 000		141 - Recettes de justice		
142 - Charges de justice	100 000		142 - Recettes de justice		
143 - Charges de justice	100 000		143 - Recettes de justice		
144 - Charges de justice	100 000		144 - Recettes de justice		
145 - Charges de justice	100 000		145 - Recettes de justice		
146 - Charges de justice	100 000		146 - Recettes de justice		
147 - Charges de justice	100 000		147 - Recettes de justice		
148 - Charges de justice	100 000		148 - Recettes de justice		
149 - Charges de justice	100 000		149 - Recettes de justice		
150 - Charges de justice	100 000		150 - Recettes de justice		
TOTAL	1 000 000		TOTAL	1 000 000	

RECAPITULATIF DES MOIS (Mois 1 - Mois 12)
RECAPITULATIF DES MOIS
RECAPITULATIF DES MOIS

Vote à l'unanimité
Vote à l'unanimité
Vote à l'unanimité

4. BUDGET PRINCIPAL PHOTOVOLTAÏQUE

SECTION 8 EXPLOITATION - CHARGES				RÉVÉNUS	
Intitulé	Budget 2021	Budget 2022	Intitulé	Budget 2021	Budget 2022
8.1.1 Charges de service public	10 44 4	10 44 4	8.1.1.1 Charges de service public	10 44 4	10 44 4
8.1.2 Charges de personnel			8.1.2.1 Charges de personnel		
8.1.3 Charges de matériel			8.1.3.1 Charges de matériel		
8.1.4 Charges de fonctionnement			8.1.4.1 Charges de fonctionnement		
8.1.5 Charges de service			8.1.5.1 Charges de service		
8.1.6 Charges de service			8.1.6.1 Charges de service		
TOTAL	10 44 4	10 44 4	TOTAL	10 44 4	10 44 4

MANIFESTATION DE LA
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

SECTION 9 INVESTISSEMENT - CHARGES ET OPÉRATIONS				RÉVÉNUS	
Intitulé	Budget 2021	Budget 2022	Intitulé	Budget 2021	Budget 2022
9.1.1 Opérations de service public			9.1.1.1 Opérations de service public		
9.1.2 Opérations de service public			9.1.2.1 Opérations de service public		
9.1.3 Opérations de service public			9.1.3.1 Opérations de service public		
9.1.4 Opérations de service public			9.1.4.1 Opérations de service public		
9.1.5 Opérations de service public			9.1.5.1 Opérations de service public		
9.1.6 Opérations de service public			9.1.6.1 Opérations de service public		
TOTAL	0 00 0	0 00 0	TOTAL	0 00 0	0 00 0

MANIFESTATION DE LA
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Voté à l'unanimité

k. Affectation des résultats 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal comme suit :

> BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2021		
Fonctionnement :	1 074 613,15 €	1 077 327,70 €
Investissement :	2 714,55 €	
Solde des RAR / INV :	357 755,84 €	
Proposition Inscription / B.P. 2022		
INVESTISSEMENT : 001R	2 714,55 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	1 074 613,15 €	

Voté à l'unanimité

l. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Assainissement » comme suit :

> **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Résultat CA 2021			
Fonctionnement :	412 803.88 €		2 031 355.88 €
Investissement :	1 638 552.00 €		
Solde des RAR / INV :	22 296.44 €		
Proposition Inscription / BP 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
INVESTISSEMENT : 001R	1 638 552.00 €		
INVESTISSEMENT : 106ER	- €		
FONCTIONNEMENT : 002R	412 803.88 €		

Un montant de 32 424,53 € sera rattaché au budget SPANC

Voté à l'unanimité

m. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères » comme suit :

> **BUDGET ORDURES MENAGERES**

Résultat CA 2021			
Fonctionnement :	179 428.19 €		179 428.19 €
Investissement :	0.00 €		
Solde des RAR / INV :	0.00 €		
Proposition Inscription / BP 2022			
FONCTIONNEMENT : 002R	179 428.19 €		

Voté à l'unanimité

n. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

> BUDGET ZAC LES FERRIERES A DAMPIERRE (modif)

Résultat CA 2021			
Fonctionnement :	83 581.50 €		
Investissement :	-146 026.50 €		
Solde des RAR / INV :	0.00 €		-62 445.00 €
Proposition Inscription / B.P. 2022			
INVESTISSEMENT : 001D	146 026.50 €		
INVESTISSEMENT : 1068R	83 581.50 €		
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €		

Voté à l'unanimité

o. Affectation des résultats 2021 - BUDGET ANNEXE « Panneaux Photovoltaïques »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » comme suit :

> BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Résultat CA 2021			
Fonctionnement :	0.00 €		
Investissement :	0.00 €		
Solde des RAR / INV :	0.00 €		0.00 €
Proposition Inscription / B.P. 2022			
INVESTISSEMENT : 001D	0.00 €		
INVESTISSEMENT : 1068R	0.00 €		
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €		

Voté à l'unanimité

p. Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021-2022 / Opération budgétaire n°19			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024
945 139.64 €	53 539.64 €	517 800.00 €	373 800.00 €

26

17

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- q. Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Raccordement des effluents de Froisans/Solans sur la STEP à Ranchot

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si les travaux vont durer jusqu'en 2024 ? Le Président répond que oui et Monsieur Michel GANET demande si on va payer l'entreprise jusqu'à 2024. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que le compte de chantier peut être jusqu'à 3 mois après la fin des travaux.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2019-2021 / Opération budgétaire n°32				
Raccordement effluents Froisans/Ranchot				
Dépenses HT				
Modification au 01/01/2022				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
4 995 259,73 €	92 107,06 €	1 783 201,34 €	1 505 448,75 €	934 462,58 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- r. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Création d'une gendarmerie à Damphierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

27

18

APCP Modification n°1

AP 2021-02 / Opération budgétaire n°36					
Construction d'une Gendarmerie à Dampierre					
Dépenses					
Montant prev au 01/01/2022	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 982 363,45 €	4 800,00 €	286 470,00 €	1 195 800,00 €	1 781 700,00 €	713 793,45 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2022 ;

Vote à l'unanimité

- s. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ASS2 / Opération budgétaire n°14			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Orchamps »			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
2 534 575,24 €	55 604,95 €	1 960 528,06 €	518 462,23 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Vote à l'unanimité

38

19

t. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-2023 / Opération budgétaire n°10		
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux »		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022
1 182 394,20 €	19 633,00 €	1 162 761,20 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

u. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-2024 / Opération budgétaire n°20				
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot				
Dépenses HT				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
940 809,60 €	56 371,99 €	76 237,61 €	10 000,00 €	800 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

29

20

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- v. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagny »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si le chiffre de 2021 correspond à des études. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que tant que les études ne sont pas terminées les chiffres peuvent encore évoluer.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-2023 / Opération budgétaire n°18			
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagny			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
444 458,70 €	90 350,00 €	74 208,70 €	280 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- w. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : GEMAPI - LA VEZE

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-2023 / Opération budgétaire n°37								
GEMAPI - LA VEZE								
Dépenses HT								
Montant prévu au 01/01/2021	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
753 883,70 €	3 832,71 €	13 915,00 €	77 820,00 €	74 208,00 €	189 250,00 €	18 700,00 €	18 000,00 €	63 400,00 €

10

21

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique qu'il n'y a pas forcément d'augmentation de tarifs mais un prestataire a alerté sur ce sujet, mais au préalable, il faut avoir toutes les autorisations de routes et après la CCJN abordera la question au prestataire sur le maintien des prix.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021-2026 / Opération budgétaire n°19		
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023
480 372.97 €	80 372.97 €	400 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- y. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2022 comme suit :

11

22

RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proportion de vote	Taux de vote 2021	Montant d'imposition prévisionnelle 2022	Produit 2022 attendu
Foncier bâti	1 081 799 €	11,90%	0%	11,80%	9 618 032	1 129 555 €
Foncier non bâti	166 686 €	21,99%	0%	21,00%	779 480	174 398 €
Produit Global Foncier	1 248 485 €					1 304 003 €
RESSOURCES FISCALES	Produit Global de référence 2021	Taux de référence 2021	Proportion de vote	Taux de vote 2021	Montant d'imposition prévisionnelle 2022	Produit 2022 attendu
CTU	450 154 €	29,34%		29,34%	1 812 000	474 197 €
TOTAL	1 698 639 €					1 778 200 €

Voté à l'unanimité

z. Fixation du produit de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) demande si la taxe GEMAPI apparaîtra sur la feuille d'impôt, si c'est le cas, il faudra prévoir un point avec les habitants car ils risquent de se plaindre. Le Président est d'accord pour que des points d'informations aient lieu.

Le Président précise que s'il y a le moindre souci, il ne faut pas hésiter à demander au SMAMBVO qu'il puisse constater le problème afin de se protéger.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si cette taxe GEMAPI sera votée tous les ans ? Le Président répond que oui.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 comme suit :

TAXE GEMAPI			
DEPENSES BP2022	fonctionnement	77 616,00 €	
	investissement	24 134,00 €	
	TOTAL DEPENSES	101 750,00 €	
RECETTES BP2022	fonctionnement	178,00 €	
	investissement	180,00 €	
	TOTAL RECETTES	358,00 €	
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI 2022		101 392,00 €	

- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- précise que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

32

23

aa. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un élu demande si une subvention a été prévue pour l'Association Cher Antoine et Martin ? Monsieur Cédric NOUET, Responsable culture et associations, explique que l'on vient seulement de recevoir le dossier de demande de subvention, une deuxième commission est prévue à la rentrée pour les dossiers tardifs.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Vote à l'unanimité

bb. Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses risquant d'être compromises sur le Budget Annexe « Ordures ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses pour la somme de 102 300 € pour l'exercice 2022 dont le détail est le suivant :

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES 01/01/2022

Basis de calcul	Année de référence	Montant	Taux de dépréciation	Montant provision
restes à recouvrer au 01/01/2022	2017	1 128.37 €	100%	1 100.00 €
restes à recouvrer au 01/01/2022	2018	5 570.23 €	100%	5 400.00 €
restes à recouvrer au 01/01/2022	2019	32 086.01 €	100%	31 000.00 €
restes à recouvrer au 01/01/2022	2020	51 348.70 €	50%	25 700.00 €
restes à recouvrer au 01/01/2021	2021	150 835.89 €	15%	22 600.00 €
Budget	2022	930 000.00 €	15%	14 300.00 €
Total				102 300.00 €

- DÉCIDE d'inscrire au Budget Annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2022 les crédits nécessaires à la comptabilisation de cette provision.

Vote à l'unanimité

cc. Adoption du Budget Principal de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

33

24

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHANTIERS			
REPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
Décaissements		Augmentations	
011 - Charges à caractère général	12 315 000 000	011 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	412 643 311
012 - Charges de personnel et frais sociaux	49 044 000 000	012 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
013 - Amortissements de matériels	43 402 000 000	013 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	105 112 304
014 - Amortissements de matériels	15 792 794 000	014 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	528 145 304
015 - Amortissements de matériels	5 100 000 000	015 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
016 - Amortissements de matériels	218 719 240 000	016 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
017 - Amortissements de matériels	2 310 000 000	017 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
018 - Amortissements de matériels	45 306 000 000	018 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
019 - Amortissements de matériels	47 424 000 000	019 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
TOTAL	1 827 151 344	TOTAL	6 407 891 314

SECTION D'EXPLOITATION - CHANTIERS			
REPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
Décaissements		Augmentations	
021 - Charges à caractère général	12 315 000 000	021 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	412 643 311
022 - Charges de personnel et frais sociaux	49 044 000 000	022 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
023 - Amortissements de matériels	43 402 000 000	023 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	105 112 304
024 - Amortissements de matériels	15 792 794 000	024 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	528 145 304
025 - Amortissements de matériels	5 100 000 000	025 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
026 - Amortissements de matériels	218 719 240 000	026 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
027 - Amortissements de matériels	2 310 000 000	027 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
028 - Amortissements de matériels	45 306 000 000	028 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
029 - Amortissements de matériels	47 424 000 000	029 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
TOTAL	1 827 151 344	TOTAL	6 407 891 314

TOTAL BP 2022 (hors 2020)

4 227 744 000

TOTAL BP 2022 (hors 2020)

6 407 891 314

Voté à la majorité

se. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHANTIERS			
REPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
Décaissements		Augmentations	
011 - Charges à caractère général	12 315 000 000	011 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	412 643 311
012 - Charges de personnel et frais sociaux	49 044 000 000	012 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
013 - Amortissements de matériels	43 402 000 000	013 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	105 112 304
014 - Amortissements de matériels	15 792 794 000	014 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	528 145 304
015 - Amortissements de matériels	5 100 000 000	015 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
016 - Amortissements de matériels	218 719 240 000	016 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
017 - Amortissements de matériels	2 310 000 000	017 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
018 - Amortissements de matériels	45 306 000 000	018 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
019 - Amortissements de matériels	47 424 000 000	019 - Revenus de l'exploitation (autres que les taxes)	0 000 000
TOTAL	1 827 151 344	TOTAL	6 407 891 314

SECTION D'ENTRETIEN, CHARGES ET OPERATIONS					
DÉPENSES	BUDGET 2022		RECETTES	BUDGET 2022	
	BP 2022	PAR 2022		BP 2022	PAR 2022
101 - Salaires d'entretien de la voirie d'entretien courant	0,00 €		101 - Salaires d'entretien de la voirie d'entretien courant	0,00 €	
102 - Dépenses diverses (entretien courant)	0,00 €		102 - Dépenses diverses (entretien courant)	0,00 €	
103 - Charges de personnel d'entretien	0,00 €		103 - Charges de personnel d'entretien	0,00 €	
104 - Opérations d'entretien	0,00 €		104 - Opérations d'entretien	0,00 €	
105 - Entretien d'entretien	0,00 €		105 - Entretien d'entretien	0,00 €	
106 - Entretien d'entretien	0,00 €		106 - Entretien d'entretien	0,00 €	
107 - Entretien d'entretien	0,00 €		107 - Entretien d'entretien	0,00 €	
108 - Entretien d'entretien	0,00 €		108 - Entretien d'entretien	0,00 €	
109 - Entretien d'entretien	0,00 €		109 - Entretien d'entretien	0,00 €	
110 - Entretien d'entretien	0,00 €		110 - Entretien d'entretien	0,00 €	
111 - Entretien d'entretien	0,00 €		111 - Entretien d'entretien	0,00 €	
112 - Entretien d'entretien	0,00 €		112 - Entretien d'entretien	0,00 €	
113 - Entretien d'entretien	0,00 €		113 - Entretien d'entretien	0,00 €	
114 - Entretien d'entretien	0,00 €		114 - Entretien d'entretien	0,00 €	
115 - Entretien d'entretien	0,00 €		115 - Entretien d'entretien	0,00 €	
116 - Entretien d'entretien	0,00 €		116 - Entretien d'entretien	0,00 €	
117 - Entretien d'entretien	0,00 €		117 - Entretien d'entretien	0,00 €	
118 - Entretien d'entretien	0,00 €		118 - Entretien d'entretien	0,00 €	
119 - Entretien d'entretien	0,00 €		119 - Entretien d'entretien	0,00 €	
120 - Entretien d'entretien	0,00 €		120 - Entretien d'entretien	0,00 €	
TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €	

TOTAL BP 2022 (PAR 2022)

0,00 €

TOTAL BP 2022 (PAR 2022)

0,00 €

Vote à l'unanimité

ff. Adoption du Budget Annexe « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2022 comme ci-après.

SECTION D'ENTRETIEN, CHARGES ET OPERATIONS					
DÉPENSES	BUDGET 2022		RECETTES	BUDGET 2022	
	BP 2022	PAR 2022		BP 2022	PAR 2022
101 - Salaires d'entretien de la voirie d'entretien courant	0,00 €		101 - Salaires d'entretien de la voirie d'entretien courant	0,00 €	
102 - Dépenses diverses (entretien courant)	0,00 €		102 - Dépenses diverses (entretien courant)	0,00 €	
103 - Charges de personnel d'entretien	0,00 €		103 - Charges de personnel d'entretien	0,00 €	
104 - Opérations d'entretien	0,00 €		104 - Opérations d'entretien	0,00 €	
105 - Entretien d'entretien	0,00 €		105 - Entretien d'entretien	0,00 €	
106 - Entretien d'entretien	0,00 €		106 - Entretien d'entretien	0,00 €	
107 - Entretien d'entretien	0,00 €		107 - Entretien d'entretien	0,00 €	
108 - Entretien d'entretien	0,00 €		108 - Entretien d'entretien	0,00 €	
109 - Entretien d'entretien	0,00 €		109 - Entretien d'entretien	0,00 €	
110 - Entretien d'entretien	0,00 €		110 - Entretien d'entretien	0,00 €	
111 - Entretien d'entretien	0,00 €		111 - Entretien d'entretien	0,00 €	
112 - Entretien d'entretien	0,00 €		112 - Entretien d'entretien	0,00 €	
113 - Entretien d'entretien	0,00 €		113 - Entretien d'entretien	0,00 €	
114 - Entretien d'entretien	0,00 €		114 - Entretien d'entretien	0,00 €	
115 - Entretien d'entretien	0,00 €		115 - Entretien d'entretien	0,00 €	
116 - Entretien d'entretien	0,00 €		116 - Entretien d'entretien	0,00 €	
117 - Entretien d'entretien	0,00 €		117 - Entretien d'entretien	0,00 €	
118 - Entretien d'entretien	0,00 €		118 - Entretien d'entretien	0,00 €	
119 - Entretien d'entretien	0,00 €		119 - Entretien d'entretien	0,00 €	
120 - Entretien d'entretien	0,00 €		120 - Entretien d'entretien	0,00 €	
TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €	

TOTAL BP 2022 (PAR 2022)

0,00 €

TOTAL BP 2022 (PAR 2022)

0,00 €

Vote à l'unanimité

gg. Adoption du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

26

27

[illegible]

Vote à l'unanimité

hh. Adoption du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annuel « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

[illegible]

Voté à l'unanimité

II. Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Agence de Développement et de promotion du Nord-Jura pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président précise que l'on va leur demander de venir faire une présentation sur leur bilan d'activité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de promotion du Nord Jura (MISSION LOCALE) pour l'année 2022 ;

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

jj. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Ecole de Musique et de danse Associative Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

kk. Admissions en non-valeur/Créances éteintes - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il va falloir prévoir une provision pour les créances qui ne sont pas respectées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent quarante-huit euros et soixante-cinq centimes (148,65 €).

Voté à l'unanimité

ll. Admissions en non-valeur/Créances éteintes - BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent vingt et un euros et huit centimes (121,08 €).

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

- a. Appel à projets ABC 2020 - Convention « Atlas biodiversité » - Modification de la délibération n° DCC2020_12_192

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

18

29

	CLEC 50% surface/ 50% population	CLEC
CAP Val de Saône	22.5%	376.70 €
Jura Nord	10.8%	2 775.18 €
Val de Gray	60.7%	10 027.03 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette modification de montant de reste à charge.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. Adoption du règlement de service de l'assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président invite toutes les communes à avoir ce document en mairie pour que les riverains puissent le consulter. Dans ce document, on y a toutes les informations nécessaires concernant l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le règlement de service de l'assainissement collectif.

Ce règlement de service de l'assainissement collectif sera applicable dès le vote et se substituera à celui existant qui sera abrogé.

Voté à l'unanimité

b. Convention de droit de passage avec un privé relative aux travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention de droit de passage avec un privé dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange : acquisition de la parcelle n° 177 appartenant à la commune de Louvatange à l'euro symbolique et signature de l'acte

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

30

30

- décide d'acquérir la parcelle n° 177 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 24 a 14c a pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° 177 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Louvatange s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- d. Convention de mandat avec la commune de Ranchot relative à la réalisation de l'opération « Aménagement et sécurisation du chemin de la carrière » sur le fondement des dispositions de l'article 2422-12 du Code de la commande publique

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique que l'idée de faire une convention afin de pouvoir gagner du temps en attendant le transfert de compétences pour gagner du temps.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- DESIGNÉ la Communauté de Communes Jura Nord comme maîtrise d'ouvrage unique ;
- APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe « Assainissement Collectif ».

Voté à l'unanimité

6. ECONOMIE / TOURISME

- a. Convention de partenariat 2020-2024 pour améliorer l'accueil du public en Forêt de Chaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Bruno TSIANTRE, explique que la seule question est celle de l'entretien ?

Le Président explique que les échanges avec l'ONF ont été un peu long, on ne peut pas tout financer concernant la forêt de Chaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- APPROUVE la convention de partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux ainsi que les 6 fiches « action » qui lui sont jointes ;

60

31

- APPROUVE les termes de ladite convention et desdites fiches « action » ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. Convention de mise à disposition de structures modulaires au profit de la brigade de gendarmerie d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président propose un loyer de 200 € par mois pour la location des structures modulaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE

- a. Convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Delphine BARBERET précise qu'il s'agit d'un portail permettant aux parents de voir les places disponibles en crèche.

Le Président précise que Vendredi 15 avril a lieu la commission dérogations scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel GANET demande quand aura lieu la CDPNAF, Monsieur Bruno TSCHANTRE

41

32

répond que pour l'instant on ne se sait pas, Monsieur Michel GANET précise qu'il y a un riverain de Pagny qui souhaiterait leur écrire et Monsieur Bruno TSCHANTRE répond qu'il peut le faire. Le Président précise que la réunion publique PLUI, c'est très bien passée.

Séance levée à 21h18.

M. Michel BENESSIANO
Commune de SERMANGE



Le Président,
Gérôme FASSET



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Question de Monsieur Michel GANET : Pourquoi installer des détecteurs de CO2 ?

Réponse de Monsieur le Président : C'est la loi et ce sont les directives relatives au COVID.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : Qui sera formé sur les éléments photovoltaïques ?

Réponse de Monsieur le Président : Monsieur Bruno TSCHANTRE sera formé et formera à son tour les futurs utilisateurs.

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- instaure le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;
- adopte les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1^{er} juillet 2022 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. FPIC 2022

Monsieur le Président annonce que ce dossier est reporté.

Point reporté

b. **Décision modificative n° 1 – BP PRINCIPAL 2022**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

[illegible]

Voté à l'unanimité

c. **Décision modificative n° 1 – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

N° Chapitre		N° Opération	N° Compte	Libellé abrégé	Section Fonctionnement	Débits	Recettes	Comptes
002		002		Opérations d'investissement 1 exploitation 1	ASSCO	- 2 700 00 €		ASSCO COMPT. DÉVALUATION REDEVANCE AGENCE
014		014	700026	Revenement d'indemnité pour matérialisation des réseaux de collecte	ASSCO	- 2 700 00 €		ASSCO COMPT. DÉVALUATION REDEVANCE AGENCE
Total Fonctionnement						- €	- €	

Voté à l'unanimité

d. *Décision modificative n° 1* – BP ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES » 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022							
Décision modificative n°1							
Section Fonctionnement							
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires
011		511	Sous-traitance générale	ENERG DAMMIPHOTOV	500,00 €	- €	REPARATION PANNEAUX DAMMARTIN
74		74	Subventions d'exploitation	ENERG DAMMIPHOTOV	- €	500,00 €	REPARATION PANNEAUX DAMMARTIN
Total Fonctionnement					500,00 €	500,00 €	

Voté à l'unanimité

e. Tarifs relatifs au service ADS (Autorisation du Droit des Sols) – Année 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : Connait-on les tarifs précédents ?

Réponse de Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président : les tarifs sont déterminés en fonction du nombre de dossiers.

Intervention de Monsieur le Président : Les contrôles et les prescriptions doivent être respectés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2021 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	211,22 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	84,49 €
Déclaration préalable	0,7	147,85 €
Permis d'aménager	1,2	253,46 €
Permis de démolir	0,8	168,98 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2021									
Commune	AT	Cub	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS		1	6	2	0			6,6	1 394,05 €
DAMPIERRE-PETIT MENCEY	1	7	55	26	0		1	68,1	14 384,08 €
EVANS		15	37	16	0			47,9	10 117,44 €
GENDREY			16	8	0			19,2	4 055,42 €
LA BARRE		1	8	5	0			11	2 323,42 €
LOUVATANGE		3	5	5	0			9,7	2 048,83 €
MONTPLAIN			6		0			4,2	887,12 €
MONTMIREY-LE-CHATEAU			17	3	0			14,9	3 147,18 €
MUTIGNY			6	1	0			5,2	1 098,34 €
ORCHAMPS		4	22	11	0	1	1	30	6 336,60 €
OUGNEY		4	16	7	0	1		21	4 435,62 €
PAGNEY			8	7	0			12,6	2 661,37 €
RANCHOT			24	1	0		1	18,6	3 928,69 €
RANS		4	30	14	0		1	37,4	7 899,63 €
ROMAIN		2	18	8	0			21,4	4 520,11 €
SALANS		2	13	11	0			20,9	4 414,50 €
SALIGNY		1	10	3	0			10,4	2 196,69 €
SERMANGE		3	14	1	0			12	2 534,64 €
SERRE-LES-MOULIERES			5	3	0			6,5	1 372,93 €
THERVAY		4	14	4	0		1	16,2	3 421,76 €
VITREUX		1	7	3	0			8,3	1 753,13 €
TOTAL	1	52	337	139	0	2	5	402,1	84 931,55 €
équivalent epc unitaire	0,00	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		211,22 €
EPC	0	21	236	139	0	2,4	4	402,1	84 931,66 €

Voté à l'unanimité

4. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. Méthanisation – AGRO ENERGIES DES COLLINES : cession de Monsieur Bertrand DUVERNOIS de l'intégralité de ses actions à Monsieur Alexandre FASSET

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cession d'actions ;
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Voté à l'unanimité

- b. Méthanisation – AGRO ENERGIES DES COLLINES : cession de Monsieur Pascal GUYON de l'intégralité de ses actions à Madame Aurore TOURTEROTOT

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cession d'actions ;
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Voté à l'unanimité

5. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Élaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs : avenant au protocole de partenariat*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche et tout acte afférent à ce dossier ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne Franche-Comté pour le financement d'un poste de Chargé de mission Contrat de Canal sur une année supplémentaire ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Voté à l'unanimité

- b. *GPECT – Gestion prévisionnel des emplois et des compétences territoriales : proposition d'accompagnement Jura Nord de la plateforme RH*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- désigne le/la chargé(e) de mission développement économique et touristique comme référent « technique » en charge de l'économie et du tourisme comme référent « élu » ;
- accepte la mise en œuvre du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur son territoire (GPECT) ;
- retient l'option n° 2 pour un montant de 24 900,00 € HT, soit 29 880,00 € TTC ;
- retient la fiche action n° 1 et la fiche action n° 2 pour l'année 2022 pour un montant de 20 252,00 €, soit 24 302,40 € TTC ;
- s'engage à inscrire 5 000 € supplémentaire non prévu au Budget Principal de l'exercice 2022 ;

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI

- a. *Programmes de travaux sur les affluents : convention de partenariat pour l'exercice de la GEMAPI entre le SMAMBVO et la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte le programme des travaux et la mise en place d'un partenariat avec le SMAMBVO ;
- accepte les termes de ladite convention et dudit document relatif au diagnostic et élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, ledit document relatif au diagnostic et élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. Convention relative à la gestion du site ENS « Morte des Ilottes et ruisseau de la Source »
(Syndicat Mixte Doubs/Loue)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette convention ;
- accepte les termes de ladite convention jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. ASSAINISSEMENT

- a. Délibération de principe sur le choix du mode de gestion pour l'assainissement non-collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la compétence « assainissement non-collectif » ;
- autorise Monsieur le Président à :
 - lancer la procédure d'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - mener les négociations en vue de l'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- b. Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD268 appartenant à la commune d'Orchamps à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AD268 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD268 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

La commune d'Orchamps ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité

c. Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCJN et les communes

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la clé de répartition sur les ouvrages communs EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales) comme suit :
 - 30 % des charges de fonctionnement,
 - 50 % des amortissements et frais d'emprunt.
- approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement ;
- approuve les modalités de calcul des charges d'investissement ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Question de Monsieur Michel GANET : Connait-on les frais d'amortissement et de fonctionnement pour les eaux claires ?

Réponse de Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président : Ces éléments sont en cours de recherche.

Voté à l'unanimité

d. Mise en place de délégations de paiements dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps – Création d'une nouvelle unité de traitement de 1600 EH

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette délégation de paiement avec les différents fournisseurs ;
- accepte les termes de ladite délégation de paiement ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les délégations de paiements à intervenir dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur la commune

- d'Orchamps et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. CRTE/ANCT : étude d'opportunité et de programmation d'une voie douce structurante sur le territoire de la CCJN : point d'information

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- b. Missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE du Jura

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'accompagnement du CAUE du Jura pour les opérations décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toute convention afférente pour la réalisation de ces études et tout acte afférent ;
- d'approuver l'adhésion de la CCJN au CAUE pour 2022 et pour un montant de 300€ ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier

Voté à l'unanimité

9. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. Dispositif cartes avantages jeunes : signature des conventions

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Question de Monsieur Philippe SMAGGHE : « Est-ce que les cartes Jeunes du Doubs sont valables dans le Jura ? »

Réponse de Monsieur Cédric NOUET : « Oui, c'est régional ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour les 2 points de vente ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;
- accepte les termes de desdites conventions ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. . Saison culturelle 2022-2023 : renouvellement partenariat avec les 2 Scènes

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat 2022/2023 ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

10. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

a. . Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte les modifications ;
- approuve le règlement de fonctionnement du Multi-accueil à Fraisans ;
- autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. . Convention relative à l'utilisation et à l'animation de la future zone multisport à Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le principe d'utilisation de la future zone de loisirs multisports de la commune d'Orchamps ;
- accepte la mise en place de la convention relative à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Cantine à 1 €** : Il faut que les 2/3 de la Communauté de Communes soit en DSR (dotation solidarité rurale).
Au vu de l'augmentation du coût de la vie, le Président propose de se pencher sur le dossier, même s'il n'y a pas de réclamation particulière de la part des parents mais je vous propose d'y réfléchir avant la prochaine commission, c'est un sujet sur lequel il faut être vigilant.
- ✓ Pour les fournitures scolaires, vu les augmentations des prix, il faudra surement faire appel au marché (fournitures administratives en collaboration avec la Région).
- ✓ Il y aura aussi un gros travail sur tous les utilisateurs de nos bâtiments afin de les sensibiliser sur les énergies.
- ✓ Monsieur CHOPIN explique que Monsieur GIMBERT a distribué un document sur le projet éolien, avec un volet transition énergétique, la CCJN a déjà fait un travail sur le photovoltaïque et un travail sur les éclairages publics.
- ✓ Monsieur SMAGGHE demande si les délais vont être maintenus pour la fibre ?
Monsieur CHOPIN répond que normalement nous fin 2023 mais il faudra prévenir les usagers qu'il faut tirer le câble et celui-ci doit aller jusqu'à la box et non derrière la porte, ces frais seront à la charge de l'utilisateur.
Monsieur le Président, rajoute que c'est la société Prisme qui a la délégation, d'ici fin 2025 tout le jura sera raccordé.
Nous, sur notre territoire, on a fait que de la montée en débit, et les travaux avancent plutôt bien, et on sait que pour le cuivre, tout devra être démonté en 2030, et une fois la fibre installée, dans les trois mois, on doit recevoir un appel ou un courrier des opérateurs.
Prisme organise des réunions publiques dans le mois qui précède ou il explique comment faire avec un petit tuto.
- ✓ Monsieur PERTUS demande si l'on doit faire livrer de l'eau pour le périscolaire même si le taux a été augmenté.
Monsieur le président répond que si l'eau est potable, on ne livre pas et si à l'inverse l'eau n'est pas potable, on livrera de l'eau.
Monsieur CHOPIN précise que les dernières analyses étaient quasi bonnes donc j'ai l'impression qu'on est sur la bonne voie.
- ✓ Un conseiller communautaire évoque le problème des toilettes des filles à l'école à Fraisans, les toilettes ne ferment pas à clef, de ce fait, il demande une intervention du service technique.
Monsieur le Président s'engage à prévenir le service technique.
- ✓ Monsieur MORLIER demande qu'est-ce qu'on fait de l'assainissement coté voirie.
Monsieur CHOPIN explique qu'il ne faut plus rien faire sans le feu vert de la CCJN, car il y a la DSP qui prévoit ses travaux, donc on prendra en charge ce qui est imputable au réseau, mais il faut qu'on en discute avec la société qui a fait les travaux.
- ✓ Monsieur SMAGGHE demande ce qu'il en est pour la salle de motricité de l'école maternelle à Fraisans, elle n'est plus utilisée depuis février car elle n'est pas aux normes, Monsieur SMAGGHE fait le relai car l'école n'ose plus demander.
Monsieur ALFONSO explique que les réparations ont été faites mais l'entreprise SOCOTEC, nous a envoyé un rapport qui conclut un avis pas complètement favorable, de ce fait, des épreuves d'arrachage vont être faites et si c'est bon, la salle de motricité

pourra être de nouveau utilisée.

- ✓ Monsieur COICENOT demande pour la cour de la crèche. Monsieur ALFONSO explique que la directrice de l'école maternelle à Fraisans n'était pas forcément d'accord pour laisser un bout de sa cour mais aujourd'hui, la directrice est d'accord et du coup le partage va pouvoir être fait.

Séance levée à 21H31.

M. Sébastien HENGY
Commune de FRAISANS



Le Président,
Gérome FASSET

